



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

annuités liquidables
Question orale n° 1027

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur une décision du Conseil d'État, en date du 17 mars 2010, relative à l'attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du nord, fonctionnaires et assimilés. Il lui rappelle les dispositions de l'article R. 19 du code des pensions civiles et militaires de retraite, et il s'étonne du fait que ce dossier très ancien n'ait pas fait l'objet d'une communication gouvernementale précise auprès du Parlement. En effet, lors de la dernière discussion budgétaire, le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants s'était engagé à prendre en compte cette revendication des anciens combattants d'Afrique du nord. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement sur cet important sujet, en application pleine et entière du droit à réparation.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1027

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4819

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 mai 2010

Question retirée le : 1er juin 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)